

COMMISSION DES PRODUITS DE FERME DU NOUVEAU-BRUNSWICK

ARRÊTÉ N° 2019-13

Conformément au paragraphe 11(2) de la *Loi sur les produits naturels*, la Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick prend l'arrêté suivant :

TITRE ABRÉGÉ

1. Le présent arrêté peut être cité sous le titre « **Arrêté aux prix du gros et détail** ».

ARRÊTÉ

2. Les prix minimums et maximums de la vente en gros dans la province du Nouveau-Brunswick pour les produits de lait de consommation suivants sont :

CATÉGORIE 1(A) : Homogénéisé, 2%, 1% et écrémé – sauf le lait vendu dans le cadre du Programme de distribution de lait dans les écoles.

	VENTE EN GROS	
	MINIMUM	MAXIMUM
CATÉGORIE 1(A)		
Homogénéisé, 1%, 2% et écrémé – sauf le lait vendu dans le cadre du Programme de distribution de lait dans les écoles		
Distributeur automatique de lait de 20 litres (carton ondulé pour l'armée)	37,21 \$	45,27 \$
Distributeur automatique de lait de 20 litres	35,21 \$	42,83 \$
Distributeur automatique de lait de 10 litres	17,79 \$	21,64 \$
Distributeur automatique de lait de 5 litres	8,99 \$	10,94 \$
Pot de 4 litres	6,98 \$	8,49 \$
Sac en polyéthylène de 4 litres	6,73 \$	8,19 \$
Pot de 2 litres	3,60 \$	4,38 \$
Carton de 2 litres	3,57 \$	4,34 \$
Pot de plastique de 1 litre	1,78 \$	2,17 \$
Carton de 1 litre	1,78 \$	2,17 \$
Bouteille de plastique de 473 ml	1,03 \$	1,26 \$
Carton de 473 ml	0,99 \$	1,21 \$
Carton de 237 ml	0,55 \$	0,67 \$
Bouteille de plastique de 200 ml durée de vie prolongée	0,37 \$	0,45 \$
Carton de 200 ml durée de vie prolongée	0,44 \$	0,53 \$
Carton de 125 ml	0,37 \$	0,45 \$
Sac de 160 mini-berlingots de 9 ml	5,36 \$	6,52 \$

Lait biologique, lait blanc et chocolat (1%, 2% et 3.8%)

Sac en polyéthylène de 4 L	10,96 \$	13,33 \$
Carton de 2 litres	5,56 \$	6,77 \$
1,5 litre PET (polyéthylène téréphtalate)	4,57 \$	5,56 \$
1.5 litre micro-filtre, biologique	4,95 \$	6,03 \$
1 litre carton	2,79 \$	3,40 \$

Lait au chocolat, lait aromatisé et lait de beurre

Distributeur automatique de 20 litres (carton ondulé pour l'armée)	39,41 \$	47,94 \$
Distributeur automatique de 20 litres	37,41 \$	45,51 \$
Pot de 4 litres	7,63 \$	9,28 \$
Sac en polyéthylène de 4 litres	7,38 \$	8,98 \$
Pot de 2 litres	3,87 \$	4,71 \$
Carton de 2 litres	3,83 \$	4,66 \$
Pot de plastique de 1 litre	1,90 \$	2,31 \$
Carton de 1 litre	1,90 \$	2,31 \$
Bouteille de plastique de 473 ml	1,12 \$	1,36 \$
Carton de 473 ml	1,08 \$	1,31 \$
Carton de 237 ml	0,59 \$	0,72 \$
Bouteille de plastique de 200 ml durée de vie prolongée	0,55 \$	0,67 \$

Lait de poule

Carton de 2 litres	4,33 \$	5,27 \$
Carton de 1 litre	2,20 \$	2,68 \$
Pot de plastique de 1 litre	2,20 \$	2,68 \$

Lait ayant subi un traitement spécial [microfiltration et ultra-pasteurisation, (écrémé, 1% 2%, 3% et 3.25%)]

1,5 litre PET (polyéthylène téréphtalate)	3,60 \$	4,38 \$
Carton de 2 litres	3,93 \$	4,79 \$
Carton 2 litres chocolat	4,31 \$	5,25 \$
1,5 litre micro-filtré	5,35 \$	6,51 \$
Carton de 1 litre	1,99 \$	2,42 \$

Lait ayant subi ultrafiltration et avec 75% de protéine ajoutée et réduit en lactose et sucre (écrémé, 1%, 2%, 3%, 3.25% et chocolat)]

1 litre PET (polyéthylène téréphtalate)	3,30 \$	4,02 \$
1.5 litre PET (polyéthylène téréphtalate)	4,95 \$	6,03 \$

Lait ayant subi ultrafiltration et avec 50% de protéine ajoutée, sans lactose et réduit en sucre (écrémé, 2%, 3.25% MG et chocolat)]

400 ml PET (polyéthylène téréphtalate)	1,20 \$	1,46 \$
1.5 litre PET (polyéthylène téréphtalate)	3,43 \$	4,17 \$

Lait ultra-haute température (UHT) de longue conservation

1 litre blanc	2,17 \$	2,64 \$
473 ml blanc	1,82 \$	2,21 \$
473 ml chocolat	1,82 \$	2,21 \$
310 ml chocolat	1,20 \$	1,46 \$
237 ml chocolat	0,86 \$	1,05 \$
237 ml blanc	0,86 \$	1,05 \$
200 ml blanc	0,78 \$	0,95 \$
200 ml chocolat	0,78 \$	0,95 \$

Lait en teneur réduite en lactose

Sac en polyéthylène de 4 litres	8,68 \$	10,56 \$
Carton de 2 litres	4,67 \$	5,69 \$
1.5 litre PET (polyéthylène téréphtalate)	4,08 \$	4,97 \$
1.5 litre chocolat PET (polyéthylène téréphtalate)	4,35 \$	5,29 \$
1,5 litre micro-filtré, sans lactose	4,35 \$	5,29 \$
Carton de 1 litre	2,41 \$	2,93 \$
Bouteille de plastique de 310 ml	1,37 \$	1,67 \$

Catégorie 1(B)

Crème légère

Carton de 473 ml	1,33 \$	1,62 \$
------------------	---------	---------

Crème aromatisée

Carton de 473 ml	1,82 \$	2,21 \$
------------------	---------	---------

Crème à céréales

Distributeur automatique de 20 litres	51,97 \$	63,22 \$
Distributeur automatique de 10 litres	25,96 \$	31,58 \$
Carton de 1 litre	2,62 \$	3,19 \$
1 litre PET (polyéthylène téréphtalate)	2,70 \$	3,29 \$
Carton de 1 litre sans lactose	3,04 \$	3,70 \$
Carton de 473 ml	1,38 \$	1,68 \$
Sac de 160 mini-berlingots de 9 ml	6,12 \$	7,45 \$

Crème à café/crème de table

Distributeur automatique de 20 litres	62,17 \$	75,63 \$
Distributeur automatique de 10 litres	31,08 \$	37,81 \$
Distributeur automatique de 5 litres	15,63 \$	19,02 \$
Carton de 1 litre	3,19 \$	3,88 \$
Carton de 473 ml	1,66 \$	2,02 \$
Sac de 160 mini-berlingots de 9 ml	7,07 \$	8,60 \$

Crème à fouetter

Distributeur automatique de 20 litres	99,42 \$	120,95 \$
Carton de 1 litre	5,03 \$	6,12 \$
Carton de 473 ml	2,52 \$	3,07 \$
Carton de 237 ml	1,29 \$	1,57 \$
Carton de 473 ml en teneur réduite en lactose	3,04 \$	3,70 \$

3. Le prix de vente au détail pour les produits de lait de consommation ne sera pas inférieur au prix de vente en gros minimum énuméré dans cet arrêté.
4. Malgré la section 3, le lait de poule peut être vendu à un prix inférieur au prix de vente en gros minimum entre le 26 décembre 2020 et le 31 janvier 2021. .
5. L'Arrêté 2019-07 est par les présentes abrogé.
6. Le présent arrêté entre en vigueur le 1 février, 2020.

Fait à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, le 17 décembre 2019.



Robert Shannon, président